



CONSEIL MUNICIPAL

Proces-Verbal du 11 Janvier 2012



OBJET

2012-1) ACQUISITION MATERIEL ASSOCIATION COMMUNALE « LE COIN DES FRIPONS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** l'acquisition pour l'accueil périscolaire de mobilier adapté aux enfants de moins de 3 ans. Ce mobilier fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre l'association « Le coin des fripons » et la commune d'Entrammes.

OBJET

2012-2) REMUNERATION ANIMATEURS CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES ET MERCREDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** de rémunérer les animateurs des petites vacances et mercredis à partir du **1^{er} Février 2012**, suivant les tarifs ci-dessous :

FORFAIT BRUT JOURNALIER

ANIMATEURS DIPLOMES BAFA	64,54 Euros
ANIMATEURS STAGIAIRES	58,09 Euros

Les montants ci-dessus sont majorés de 10 % au titre des congés payés.
Il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs.

OBJET

2012-3) TARIFS ACCUEIL : PERISCOLAIRE – MERCREDIS – PETITES VACANCES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

le Conseil municipal :

➤ **DECIDE** de fixer le tarif forfait sortie par enfant comme suit :

FORFAIT SORTIE PAR ENFANT	3,98 €
----------------------------------	---------------

OBJET

2012-4) NOUVELLE MAIRIE DEVIS GINGER CEBTP – CONSTRUCTION D'UN PORCHE

Dans le cadre de la construction d'un porche pour la nouvelle mairie, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la société GINGER CEBTP - 14, rue de Vienne - 72190 - COULAINES et comprenant une proposition technique, une proposition financière ainsi qu'un contrat de prestations d'investigations et d'ingénierie géotechniques.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir la société GINGER CEBTP - 14, rue de Vienne - 72190 - COULAINES pour la proposition technique, la proposition financière ainsi que le contrat de prestations d'investigations et d'ingénierie géotechniques dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie pour un montant de **1 150,00 € HT. soit 1 375.40 € TTC.**

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2012-5) COMMUNE : ENGAGEMENT DE DEPENSES : EXERCICE 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits, soit 1 996,55 €, afin de mandater les factures de plantations (LEROY Paysages),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mandater ces factures :
 - au compte 2121 opération 52
- **S'ENGAGE** à inscrire la somme de 1 996,55 € au budget primitif 2012.

OBJET

2012-6) COMMUNE : OUVERTURE DE CREDITS : EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** :
 - ♦ De renouveler la subvention à l'OGEC d'ENTRAMMES pour le 1^{er} trimestre 2012.
 - ♦ D'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6574, soit la somme de **16 896 Euros**.
- **S'ENGAGE** à inscrire cette somme au budget primitif 2012.

OBJET

2012-7) DECISION MODIFICATIVE N°7 – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2011

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA DM 7	0,00	0,00
Rappel DM n°6	0.00	0.00
Rappel DM n°5	0.00	0.00
Rappel DM n°4	0.00	0.00
Rappel DM n°3	0.00	0.00
Rappel DM n°2	0.00	0.00
Rappel DM n°1	11 419.00	11 419.00
Pour mémoire BP 2011	1 162 806,00	1 162 806,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 174 225,00	1 174 225,00
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Art. 7066 Chapitre 70 Redevances et droits des services à caractère social	+ 2 879.00	
Art. 673 Chapitre 67 Titres annulés		+ 2 879.00
TOTAL DE LA DM 7	2 879.00	2 879.00
Rappel DM n°6	0.00	0.00
Rappel DM n°5	+ 10 000.00	+ 10 000.00
Rappel DM n°4	+ 12 171.68	+ 12 171.68
Rappel DM n°3	0.00	0.00
Rappel DM n°2	0.00	0.00
Rappel DM n°1	0,00	0,00
Pour mémoire BP 2011	1 664 980,00	1 664 980,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 690 030,68	1 690 030,68

OBJET
2012-8) DECISION MODIFICATIVE N°2 –
BUDGET LOTISSEMENT MOULIN DE LA ROCHE – EXERCICE 2011

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Art. 3355 Chapitre 33 Travaux		+ 226 992,68
Art. 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 212 393,09	
Art. 3355 Chapitre 040 Travaux	+ 14 599,59	
TOTAL DE LA DM 2	226 992,68	226 992,68
Rappel DM n°1	0,00	0,00
Pour mémoire BP 2011	199 288,00	199 288,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	426 280,68	426 280,68
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Art. 023 Virement à la section d'investissement		+ 212 393,09
Art. 7133 Chapitre 042 Variation des en-cours de production		+ 14 599,59
Art. 7015 Chapitre 70 Vente de terrains aménagés	+ 14 599,59	
Art. 74748 Chapitre 74 Autres communes	+ 212 393,09	
TOTAL DE LA DM 2	226 992,68	226 992,68
Rappel DM n°1	0,00	0,00
Pour mémoire BP 2011	371 526,00	371 526,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	598 518,68	598 518,68

OBJET
2012-9) ACQUISITION PARCELLES AB 697 ET 698 PAR COMMUNE –
STATION D'EPURATION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de la future station d'épuration communale à boues activées. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Partie de la parcelle cadastrée section AB n°697 - parcelle propriété de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne domiciliée Rue Mac Donald à Laval

Tout ou partie de la parcelle cadastrée section AB n°698 - parcelle propriété des Consorts de POULPIQUET de BRESCANVEL Jacqueline domiciliée Avenue de Chanzy à Laval, de POULPIQUET de BRESCANVEL Marie-France domiciliée Le Château à Entrammes et de POULPIQUET de BRESCANVEL Yvonne domiciliée Keryguen à Arzano

Vu l'avis de France Domaines relatif à ces parcelles exprimé par courrier en date du 27 décembre 2011, à savoir :

Parcelle cadastrée section AB n°697 (valeur de 1 131 €) - Parcelle cadastrée section AB n°698 (valeur de 1 316 €)

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Donne son accord quant à l'acquisition par la commune d'Entrammes des parcelles susvisées aux tarifs mentionnés plus haut au prorata des superficies réelles à acquérir. Les frais de bornage et notariés liés à ces acquisitions sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches d'acquisition auprès de Me COLLET, Notaire à Laval et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

OBJET

2012-10) SIVU MAURICE RAVEL - MODIFICATION DE LA DUREE DES COURS DE DANSE

Le SIVU Maurice RAVEL met en place en septembre 2012 un système d'augmentation du nombre d'heures de cours de danse en fonction du nombre d'années de pratique de danse des adhérents. Cette augmentation fait passer la durée du cours de danse de 1h à 1h15 ou 1h30 (suivant le nombre d'années de pratique). Ceci augmenterait de ce fait la charge salariale du professeur de danse titulaire et engendrerait un coût supplémentaire pour l'année 2012 de 3 659.00 € à charge du SIVU.

Le Conseil Municipal souhaite que la charge financière soit supportée par les familles à hauteur de 60% et pour la commune à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de donner son accord quant à l'augmentation de la durée des cours de danse au SIVU Maurice RAVEL comme évoqué ci-dessus.